



FEUILLE DE ROUTE POUR L'ENGAGEMENT DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MAROC POUR LA PÉRIODE 2021 - 2027

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Statut : Provisoire Date d'approbation :

Période couverte : 2021-2027

Mise à jour de la précédente Feuille de Route :
Oui (1ère version approuvée en 2015 et prolongée jusqu'au 2020)



AàP :	Appel à Propositions
AB :	Appui Budgétaire
AECID :	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AFD :	Agence Française de Développement
AMCDD :	Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable
AMI :	Appel à Manifestation d'Intérêt
DUE :	Délégation de l'Union Européenne
EM :	États Membres de l'UE
FdR :	Feuille de route de l'UE pour l'engagement avec la société civile
FSC :	Facilité Société Civile
IEDDH :	Instrument Européen pour la Démocratie et Droits de l'Homme
IEECAG :	Instance équité, égalité et approche genre
INDH :	Initiative nationale du développement humain
OIM :	Organisation internationale pour la migration
OIT :	Organisation internationale du travail
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONGI :	Organisation Non Gouvernementale Internationale
OSC :	Organisations de la Société Civile
OSC/AL :	Organisations de la Société Civile/Autorités Locales
PAC :	Plan d'action communale
PDR :	Plan de Développement Régional
PISCCA :	Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteur
PTF :	Partenaire Technique et Financier
RC :	Renforcement de capacités
REMDI :	Réseau marocain pour le droit de l'accès à l'information
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
UE :	Union Européenne
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'enfance

PART I – Brève analyse du contexte et l'engagement passé de l'UE

1. La situation de la société civile au Maroc : Bref aperçu des développements récents

Le nombre des acteurs de la société civile au Maroc est le plus important parmi les pays du voisinage du sud. Le premier rapport gouvernemental annuel sur le partenariat entre l'État et les associations et organisations de la société civile a fourni une estimation d'environ 130.000 associations en 2016¹. En termes de répartition géographique des associations actives au niveau des régions du royaume, la région de Casablanca-Settat vient en tête, avec 19.500 associations, dont la plupart s'activent essentiellement dans le domaine des œuvres sociales, comme l'indique le rapport.

Cependant, le secteur des OSC n'est pas aussi dynamique que les chiffres pourraient le suggérer. Selon une étude sur le tissu associatif du Maroc publiée en 2014 par le Ministère de l'Intérieur qui a englobé 116.836 associations, la plus grande partie de ces associations ont un rayonnement très limité. 93% d'entre elles opèrent au niveau local. Ce sont des associations de quartiers ou de douars. Parmi les associations restantes, 2% ont une couverture provinciale, 1% une couverture locale et seulement 4% opèrent au niveau national, soit un peu plus de 4.500 associations.

Pourtant, la société civile est considérée comme un acteur essentiel de la démocratie participative et de la bonne gouvernance. Une telle participation apparaît manifestement dans l'article 12 de la Constitution qui stipule que

« les associations intéressées à la chose publique, et les organisations non-gouvernementales contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics. Ces institutions et pouvoirs doivent organiser cette contribution conformément aux conditions et modalités fixés par la loi ».

La société civile est également reconnue comme un partenaire dans la mise en place des stratégies de développement sur différents plans, notamment : capacité d'initier de nouvelles politiques, la concrétisation des politiques publiques et de participation à l'élaboration de la législation, en offrant la possibilité au citoyen de présenter des pétitions devant la Cour constitutionnelle - et ce pour la première fois - dans le

but d'annuler des lois qui entrent en conflit avec les objectifs et les orientations de la Constitution. En effet, l'article 14 de la Constitution stipule que « les citoyennes et les citoyens disposent, dans les conditions et les modalités fixées par une loi organique, du droit de présenter des propositions en matière législative ». De même, l'article 15 énonce que les citoyennes et les citoyens disposent du droit de présenter des pétitions devant les autorités / pouvoirs publics dont les modalités d'exercice ont été adoptés par des lois organiques (LO n°44-14 pour les pétitions et LO n°64-14 pour les motions).

En vue de redynamiser l'action de la société civile, le Ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile, en tant que coordinateur interministériel des actions de la société civile, a élaboré un Plan stratégique 2017-2021, sur la mise en œuvre du nouveau cadre de la démocratie participative. Ce plan s'organise autour des axes suivants : la mise en œuvre de la commission de pétition, le lancement d'une campagne de sensibilisation sur les mécanismes et les instances de la démocratie participative, le renforcement des capacités, le développement d'une plateforme électronique de la participation citoyenne, la mise en place d'un système de suivi évaluation de la mise en œuvre du nouveau cadre juridique de la participation citoyenne. Il est à noter que lors du dernier remaniement ministériel d'octobre 2019 ce ministère a disparu de l'architecture gouvernementale et que le département des « relations avec le parlement et la société civile » a été rattaché au Ministère D'Etat chargé des Droits de l'Homme et des Relations avec le Parlement.

Difficultés liées à l'environnement de travail de la société civile

La liberté d'association au Maroc est réglementée par le Dahir du 15 novembre 1958, révisé en 1973 et modifié en 2002 ; il s'agit d'un régime déclaratif pour la création des associations. Cependant, plusieurs acteurs de la société civile sont confrontés à des obstacles bureaucratiques, par exemple, le retard dans l'obtention de la reconnaissance légale, ainsi que l'approbation des autorités pour organiser des manifestations et des activités dans l'espace public ; ces acteurs déplorent différentes pratiques de la part des autorités administratives qui limitent la liberté d'action des OSC surtout concernant la délivrance du récépissé provisoire de dépôt que ce soit pour la création ou pour le renouvellement des instances de gouvernance des OSC conformément à la loi.

1 Ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement et la société civile, porte-parole du gouvernement, Rapport gouvernemental annuel sur le partenariat entre l'Etat et les associations et organisations de la société civile, Mars 2016. En 2020, ce nombre est estimé à 150.000 associations, https://www.lopinion.ma/Ces-associations-qui-font-peur-aux-pouvoirs-publics_a430.html.

L'organisation des associations en réseaux ne figure pas dans le Dahir de 1958 qui régit la liberté d'association au Maroc. L'article 14 de ce Dahir ne prévoit que l'organisation en fédérations ou en unions qui sont soumis au même régime que les associations. Par conséquent, les réseaux des associations - de plus en plus nombreux - n'ont pas un cadre juridique spécifique. Dans la pratique, ce sont des personnes physiques qui siègent dans les instances de gouvernance en qualité de simple membre en dépit du fait qu'ils représentent des associations. Ce sont quelques exemples parmi les obstacles dont souffrent les réseaux et qui nécessitent une réglementation spécifique qui diffère de la conception d'une association.

Aussi, le régime juridique des associations étrangères présente des limites comme le délai à partir duquel les associations étrangères peuvent exercer les opérations autorisées par l'article 6 du Dahir et la logique d'autorisation par décret prévue à l'article 26 du Dahir réglementant le droit d'association.

Un autre obstacle concerne l'absence d'un cadre juridique pour le volontariat réglementant les droits et les obligations des bénévoles et des volontaires ainsi que les modalités d'évolution de cette catégorie de travailleurs associatifs au sein des associations, mais aussi la contribution de l'Etat à la couverture des risques encourus par les volontaires dans le cadre de leurs activités.

Les organisations de la société civile souffrent également de difficultés opérationnelles liées à l'accès aux financements locaux (Ministères, INDH, régions, provinces, communes etc.) et la transparence dans le processus des appels à projets n'est souvent pas assurée. En plus, il y a une quasi-absence de dispositions fiscales pour les associations qui sont assujetties au même régime que les entreprises notamment en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur le revenu et de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Il est à noter qu'il y a des problèmes de cohérence du régime des exonérations fiscales des associations et que la procédure d'exonération de la TVA dans le cadre des projets financés par la coopération internationale, y compris l'Union européenne, est lourde.

Une autre doléance concerne la révision du code de travail dans la perspective de promouvoir l'emploi au sein des associations et d'adopter un cadre juridique susceptible de promouvoir le service civique et d'améliorer les conditions de l'employabilité au sein des associations.

Le financement public cible généralement les projets axés sur le développement. Par conséquent, le financement international reste important pour de nombreuses organisations de la société civile, car selon un rapport publié en 2017 par le

« Civil Society Sustainability Index », le financement international provient de trois sources principales : l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ainsi que les ambassades et des organisations étrangères. Par exemple, l'Union européenne finance directement de nombreux projets d'OSC liés à la démocratie, aux droits de l'Homme, à la migration et aux questions de genre avec une moyenne annuelle d'environ 15,5 millions d'euros².

L'accès au financement étranger est devenu plus problématique avec la nouvelle obligation faite aux bailleurs de fonds internationaux de contacter le ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération africaine et marocains résidents à l'étranger avant tout contact et financement accordé aux associations marocaines. Dans une note datée du 27 mars 2017, et adressée aux bailleurs de fonds présents au Maroc (missions diplomatiques et consulaires, représentations spécialisées du système des Nations unies, organisations régionales et agences de développement), le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération africaine et des marocains résidant à l'étranger enjoint celles-ci à l'informer systématiquement de toute interaction, accord ou financement à conclure avec des organisations non-gouvernementales marocaines.

Situation du partenariat en l'Etat et la société civile

La Constitution de 2011 a fait de la participation citoyenne un fondement structurant du processus de consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit au Maroc. Cette innovation dénote d'une volonté pour construire la confiance et des rapports structurés entre les autorités publiques et les acteurs non étatiques, notamment ceux issus de la société civile.

Cette évolution est soumise à un dialogue entre les partenaires, et sur cette base, un dialogue sur la société civile a été lancé à la demande du gouvernement en 2013 conformément aux exigences de la nouvelle constitution de 2011. Ce dialogue a été considéré comme un mécanisme visant à encourager le débat national sur les questions liées à la société civile afin de créer un partenariat à long terme entre l'Etat et la société civile. Après plusieurs concertations, la commission responsable a publié les résultats dans un rapport en 2014 sous le titre : Le Plan national pour la démocratie participative³, dont les associations jouent un rôle stratégique dans la consolidation de la démocratie et dans la promotion de l'engagement civique des citoyens et elles constituent par conséquent un espace de participation citoyenne à la vie publique et de promotion des approches fondées sur les droits.

2 Voir : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/2017-CSO-Sustainability-Index-for-Middle-East-and-North-Africa.pdf>

3 <http://hiwarmadani2013.ma/mobile/>

La reconnaissance du rôle des OSC et l'affirmation de la démocratie participative trouvent leurs prolongements dans les dispositions de la nouvelle constitution, à travers notamment la participation des associations à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et projets publics (Article 12) et la création d'instances de concertation à cet effet (article 13). En plus, l'octroi aux citoyens du droit à l'initiative législative par le biais de la présentation des motions (article 14) et des pétitions aux pouvoirs publics au niveau national (article 15).

La circulaire du premier ministre sur le partenariat entre les associations et l'Etat du 27 Juin 2003 pose les bases de la politique officielle du gouvernement vis-à-vis des associations en affirmant que l'objet de la circulaire « *est de baliser la voie vers la définition d'une nouvelle politique de partenariat, entendu comme l'ensemble des relations d'association, de participation et de mise en commun des ressources humaines, matérielles ou financières, en vue de l'exécution de prestations sociales, de la réalisation de projets de développement ou de la prise en charge de services d'intérêt collectif* ».

Cependant, le partenariat entre l'Etat et les associations ne doit pas se réduire uniquement à la question du financement, il doit couvrir d'autres domaines tels que le renforcement des capacités et la participation à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques nationales et/ou territoriales. Plusieurs processus de dialogue au niveau national ont connu la participation des acteurs de la société civile sur les grandes thématiques relatives à la mise en œuvre de la Constitution telles que la réforme de la justice, les rôles de la société civile, la liberté de la presse, la jeunesse et la politique nationale en matière d'enfance en l'occurrence. Mais moins sur d'autres priorités nationales comme les discriminations et la violence à l'égard des femmes ou les questions relatives aux personnes en situation d'handicap.

Au niveau local et territorial, l'article 139 de la Constitution aménage la possibilité de mettre en place des mécanismes de participation pour le dialogue et la concertation, afin de faciliter l'implication citoyenne et associative dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement. De plus, un droit de pétition est accordé aux associations « *en vue de demander l'inscription à l'ordre du jour du Conseil (d'une collectivité territoriale) d'une question relevant de sa compétence* » (Article 139 de la Constitution). Toutefois, au niveau national, les OSC ne disposent ni du droit de pétition, ni du droit à présenter de motions législatives ; ces droits bénéficient aux membres des OSC à l'instar de tous les citoyens.

Les OSC critiquent les difficultés et les contraintes liées aux pratiques d'exercice des dispositions constitutionnelles

(pétitions, motions législatives, introduction d'un point dans l'ordre du jour de la session des Conseils (régional, provincial et communal)) qui demandent une rigueur procédurale importante sous crainte de ne pas être acceptées. Le rejet des demandes des OSC pour l'introduction de points dans l'ordre du jour des réunions des conseils communaux et l'absence de recours judiciaire en cas de rejet des majorités politiques des différentes institutions (communes, région et parlement) sont souvent cités à titre d'illustration.

Par rapport aux instances de la démocratie participative, le processus de mise en place n'a pas été suffisamment transparent bien que quelquefois, il y a eu des appels à candidatures formels. Ces instances sont la quasi majorité « dormantes » et peinent à inscrire des actions concrètes à leur actif.

Pour ce qui est des mécanismes de démocratie participative, la mise en œuvre est donc marquée par une lenteur tant sur le plan national que régional et local. Multiples sont les raisons qui expliquent ce retard en dépit de l'adoption de tout un arsenal juridique, premier du genre au Maroc. Il s'agit, en premier lieu, de l'insuffisance en matière de communication.

Il a été en effet constaté que les citoyens et les acteurs associatifs n'étaient pas suffisamment informés des nouveautés juridiques en matière de démocratie participative. À cela s'ajoute le problème des procédures et conditions jugées contraignantes, comme à titre d'exemple l'obligation pour les demandeurs de la pétition d'être inscrits sur les listes électorales générales. Les OSC ont également pointé le manque d'harmonie et l'ambiguïté de certaines des dispositions des lois organiques relatives à la démocratie participative, ce qui constitue un frein de taille pour la pratique de ce droit. Un autre problème qui devra être résolu pour favoriser la participation citoyenne dans le processus de prise de décision est le manque d'adhésion des instances locales élues dans ce processus.

Toutefois, les avancées du processus de la « régionalisation avancée » ont amorcé le dialogue entre les autorités locales et le mouvement associatif favorisant l'élaboration de plans de développement locaux participatifs dans un souci d'améliorer la gouvernance locale et régionale (PAC, PDR). Les collectivités locales et régionales interviewées coïncident dans leur réponse positive à la question de la participation des acteurs de la société civile, réponse qui, par contre, n'est pas toujours réaffirmée par les associations consultées qui considèrent qu'il existe une résistance face à l'installation d'un véritable dialogue reconnaissant les dynamiques associatives, les dynamiques collectives de mise en réseau ainsi que leur reconnaissance comme partenaires des autorités.

Autres dimensions de l'engagement de la société civile

La cartographie fonctionnelle et dynamique des OSC au Maroc de 2018⁴, a clairement indiqué qu'il n'y a pas une segmentation systématique entre les acteurs du plaidoyer et de la prestation de services.

Plusieurs acteurs de changement notamment dans les quartiers (voir Casablanca et Tanger) utilisent la prestation de services comme point d'entrée à des actions de plaidoyer ou d'activistes sur des questions de gouvernance en raison des difficultés de garantir l'adhésion initiale des populations sans oublier les difficultés de financement d'activités uniquement de plaidoyer.

Par ailleurs, il y a certaines thématiques où la SC a un rôle important de prestataire de service de proximité (alphabétisation, santé, appui aux migrants, etc) ou l'UE et les EM pourraient mieux coordonner leurs interventions à travers les agences nationales (comme l'entraide nationale) pour éviter toute duplication ou substitution au rôle de l'Etat.

Concernant le niveau de structuration, la culture du réseautage n'est pas suffisamment ancrée dans le tissu associatif au niveau territorial. Les espaces de concertation ont largement été dominés par les réseaux et coalitions au niveau national pilotés par des associations dites nationales qui fonctionnaient avec leurs sections ou antennes au niveau des régions.

A l'échelle régionale, progressivement, les réseaux ont commencé à émerger. Ils se sont constitués suivant un souci de mobilisation plus que pour améliorer le dialogue avec les acteurs institutionnels. L'articulation entre le niveau local, régional et national nécessite d'être renforcé.

La mise en réseau au niveau régional et local s'effectue « par le haut » souvent sous l'impulsion d'acteurs institutionnels ou des PTF. La plupart des réseaux fonctionnent encore en fonction des opportunités de financements, ce qui se traduit par un manque de vision stratégique, ce qui implique, dans la plupart des cas, la mise en place d'actions sans impacts dans le long terme.

Cependant, il existe un besoin de clarification du statut juridique des réseaux, d'une meilleure compréhension des typologies de réseaux. Hormis cela, des initiatives intéressantes de réseaux qui se mobilisent autour d'une cause pour être plus fortes vis à vis des pouvoirs publics et alimenter un plaidoyer au niveau régional, national et international.

Il y a lieu toutefois de signaler qu'au niveau thématique, il y a des exemples de regroupements qui ont gagné en crédibilité comme l'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD) , le collectif pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, le Réseau Marocain pour le Droit d'Accès à l'information (REMDI), le réseau Kafala (protection de l'enfance), Anaruz (Réseau des centres d'écoute des femmes victimes de violences), etc.

De nouveaux espaces virtuels de mobilisation des jeunes se mettent en place et s'imposent pour une implication de ces derniers dans la gestion de l'affaire publique. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), comme les réseaux sociaux, blogs, web-TV, web-radio, Podcast, ont permis aux jeunes de développer des liens entre eux et de mettre en place des espaces publics virtuels de débat et de remise en question qui facilitent la mobilisation sociale et le passage vers des initiatives concrètes.

Les jeunes s'intéressent à des modes et des formes d'expression plus interactives pour développer et stimuler leur engagement citoyen. Dans ce sens, la question qui se pose est comment favoriser les espaces de débat répondant aux aspirations des jeunes en encourageant les activités créatives ?

Enfin, la collaboration des OSC avec les universités et les centres de recherche est relativement faible ce qui constitue sans doute l'une des plus grandes limites au développement des capacités des OSC au Maroc. Il est nécessaire de développer une coopération étroite entre les OSC, des ONG internationales spécialisées autour de différentes thématiques (environnement, gouvernance, droits humains, etc.) et les universités et les instituts de recherche afin de combler les déficits de capacités en recherche et documentation pour développer un argumentaire solide (notes de positionnement) dans le dialogue avec l'État, les PTF et le secteur privé. Parmi les rares expériences académiques en lien avec la société civile, on note le Master sur la société civile et la démocratie participative au niveau de l'Université Hassan 1^{er} de Settat, le Master sur le volontariat au niveau de l'université Université Mohammed 1^{er} d'Oujda et le Master « Genre, société et culture⁵ » par la Faculté des Lettres et Sciences Humaines - Ain Chock de l'Université Hassan II de Casablanca.

4 Cartographie fonctionnelle et dynamique (Mapping) de la société civile dans quatre régions du Maroc, Z. Amar et al., Altair asesors, 2018.

2. Leçons apprises de l'engagement passé

L'engagement de l'UE avec les OSC au Maroc est très diversifié et est décliné à travers différents programmes et instruments : géographiques, thématiques, dialogue politique sectoriel, etc.

Dans le cadre des programmes thématiques, plusieurs projets de la société civile ont été financés à travers différents programmes et instruments thématiques : l'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), Programme OSC et autorités locales (OSC-AL), Programme Migration et Asile ou encore le Programme « Investing in People » principalement à travers des appels à propositions. Ces projets ont concerné des thématiques variées comme la défense des droits humains (en particulier la lutte contre les violences aux femmes et la protection des personnes en situation dhandicap), le développement économique local, l'amélioration de l'accès aux services de proximité, la migration, la protection de l'environnement, etc. Par ailleurs, dans le cadre des programmes géographiques en partenariat avec le gouvernement marocain, la DUE a graduellement renforcé l'implication des OSC dans la mise en œuvre de ces programmes, à travers le renforcement de leurs capacités, de leur rôle dans le monitoring et l'évaluation des programmes en question ainsi que leur rôle dans la mise en œuvre d'une partie des programmes. Plusieurs programmes sont concernés notamment les Programmes Gouvernemental pour l'Egalité (PGEI), le programme Développement Rural Intégré du Nord (DRIN) et le Programme d'Appui à la Politique Forestière, Partenariat pour la Mobilité (SPRING), Appui à la stratégie nationale d'alphabétisation, etc.

Le dialogue entre la DUE et les OSC marocaines a lieu sous forme de réunions ad-hoc ou thématiques, de consultations en préparation de certains sous-comités de l'Accord d'Association ou en marge de certaines visites officielles, lors de la préparation des rapports de progrès du plan d'action UE/Maroc, lors de la programmation bilatérale pluriannuelle, lors de la préparation du nouveau plan d'action/statut avancé, dans le cadre des instruments thématiques et des appels à propositions locaux, lors de l'identification/formulation, suivi et évaluation des programmes géographiques.

Les instances de dialogue de l'accord d'association (Conseil d'Association, Comité d'Association, sous-comités, dialogue politique renforcé, etc.) ne se sont pas réunis entre fin 2015 et mai 2019 et ceci a affecté implicitement le dialogue avec les OSC marocaines. Dans le cadre de la relance des relations après 2019 la DUE envisage une reprise de ces consultations en marge du sous-comité « Droits de l'Homme, démocratisation et gouvernance » et, en fonction de l'agenda, en marge d'autres sous-comités (SC « Justice et Sécurité », groupe de travail

« Migration et Affaires Sociales », Dialogue Politique Renforcé) ou de visites de responsables de l'UE. Cette évolution a été concrétisée par la mise en œuvre du Programme « Facilité Société Civile Maroc » (2013-2016) qui a été la première intervention intégrée de l'UE d'appui au renforcement de capacités et au dialogue de la société civile marocaine. Ce programme a cherché à renforcer les capacités de la société civile dans des domaines variés, à développer des espaces de dialogue entre les OSC et les autorités publiques, à développer des cartographies sectorielles de la société civile, etc. Mise en œuvre à travers une équipe d'assistance technique, la Facilité a contribué à développer – et parfois initier – un dialogue entre les institutions et les OSC qui travaillent dans des domaines spécialisés, tels que l'égalité des genres, la lutte contre la corruption, l'évaluation, l'appui aux personnes en situation dhandicap, etc. De plus, cette approche garantissait que « la société civile puisse s'exprimer d'une manière stratégique » à travers le dialogue avec les institutions dans les domaines où les partis politiques « laissent un vide » qui ne doit pas être simplement comblé par des approches de confrontation, par exemple en ce qui concerne l'égalité des genres.

5 Le pôle d'excellence mis en place par l'ONG Quartier du monde a établi un partenariat avec l'équipe de recherche et d'étude sur le Genre de cette université.

S'inscrivant dans la suite du programme Facilité Société Civile et sur base de larges consultations avec les acteurs, l'UE a lancé le programme « Moucharaka Mouwatina » Ce programme Moucharaka Mouwatina, doté d'une enveloppe de 17 millions d'euros, vise à répondre aux défis précédents à travers un appui institutionnel aux autorités (pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de travail des OSC), le soutien aux dynamiques locales novatrices des OSC dans 4 régions (Casablanca- Settat, l'Oriental, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss – Massa) principalement dans 3 secteurs prioritaires : la jeunesse, l'égalité homme-femme et l'environnement. Le soutien aux OSC pour améliorer leur participation effective au processus de la démocratie participative constitue un point d'entrée transversal du programme. Il opère à travers des guichets de financement différenciés, un accompagnement de proximité à travers la mise en place de bureaux régionaux et l'utilisation des langues nationales pour l'engagement et la communication avec les OSC. Ce programme trouve donc sa pertinence dans la recherche de complémentarités et de coordination entre les différentes interventions d'appui de l'UE à l'action de la société civile et sa démarche territoriale et multi-acteurs favorisant la proximité auprès des acteurs et des bénéficiaires.

Afin de renforcer le dialogue entre l'UE et les organisations de la société civile du sud de la Méditerranée y compris le Maroc, le projet « Majalat » a pour objectif de mobiliser les organisations de la société civile (OSC), les syndicats, les mouvements sociaux et organisations de jeunesse afin que tous s'engagent activement dans un dialogue régional structuré avec les institutions européennes dans le cadre du Forum Civil du sud de la Méditerranée organisé annuellement à Bruxelles. Il s'agit d'un projet porté et mis en œuvre par la société civile pour la société civile, le projet est conçu comme un processus inclusif et participatif. Chaque année, des organisations de la société civile se réuniront pour discuter et échanger autour de thématiques centrales (bonne gouvernance et Etat de droit, développement économique et dialogue social, migrations, sécurité et lutte contre les violences, justice sociale et climatique), dans les relations entre l'Union européenne et les pays de la région. La part de l'enveloppe régionale dédiée aux DUE, dans le cadre de la Facilité régionale société civile des pays du voisinage sud, a été utilisée pour mettre en place un mécanisme d'assistance technique couronné de succès à l'échelle pays pour le Maroc, qui a fourni un appui en développement des capacités aux bénéficiaires de programmes/projets financés via d'autres instruments.

Les états membres quant à eux disposent de plusieurs instruments pour financer les actions de la société civile au Maroc.

La France, en plus des actions de la coopération décentralisée, dispose d'un mécanisme de soutien aux OSC, notamment émergentes, à travers des appels annuels thématiques à travers le PISCCA (Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs) anciennement connu sous le nom de Fonds de Développement Social en plus d'autres projets financés par l'Agence Française de Développement (AFD) via des ONG françaises.

De plus la coopération française a appuyé l'élaboration et la mise en d'un répertoire d'OSC sur différentes thématiques et d'un site d'information (<https://asso.lafranceaumaroc.org>) relatifs aux activités liées aux OSC.

Cette initiative pourrait s'élargir à l'UE et aux états membre qui aboutirait à une plateforme commune d'échange d'information

Pour ce qui est du **Danemark**, le soutien aux acteurs de la société civile couvre deux domaines importants ; il s'agit du volet relatif à la thématique de la gouvernance pour couvrir les questions de droits de l'homme, genre et médias d'une part et le volet opportunité économique avec le dialogue social, participation des jeunes à l'emploi et l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional DAPP (Danish Arab Partnership Program).

Le soutien de la **Belgique** à la société civile rassemble un ensemble de projets, mis en œuvre par une pluralité d'acteurs. Au Maroc, ce sont onze Acteurs Non Gouvernementaux qui sont impliqués (ONG, Universités, coopération intercommunale) au travers de la coopération indirecte. Forts de leur implantation locale, les acteurs non gouvernementaux partenaires (incluant jumelages des villes / communes et coopération universitaire) sont des interlocuteurs reconnus des autorités. Le montant alloué aux acteurs non gouvernementaux pour la période 2017-2021 est de 21 millions euros.

La participation des OSC marocaines se fait tant dans la phase de formulation que dans la phase d'exécution. L'ensemble des projets repose en effet sur des partenariats étroits avec des organisations locales qui ouvrent des espaces de dialogue à l'échelle locale.

La Belgique appuie différentes initiatives au titre de son Programme de Coopération 2017/2021, allant d'un projet de coaching territorial visant à créer et animer des synergies/espaces de débats entre acteurs locaux (élus, société civile, acteurs économiques et autorités locales) et mis en œuvre dans la région de l'Oriental (par Echos Communication) à un projet d'appui au niveau technique, politique et stratégique

ciblant 20 associations des quartiers populaires de Casablanca pour qu'elles deviennent, suite à leur action et à l'animation de concertations sur des sujets tels que l'environnement, l'égalité hommes-femmes et la protection sociale, des interlocuteurs reconnus et une force de proposition vis-à-vis des décideurs. En outre, les coupoles universitaires (ARES et VLIR UOS) constituent un axe important de la coopération et mobilisent de nombreux partenaires de l'enseignement supérieur mais également du monde associatif belge et marocain (projets de recherche appliquée).

Pour l'**Espagne**, la société civile a une place privilégiée dans le cadre de la coopération au Maroc. Plus d'une vingtaine d'ONG espagnoles sont présentes au Maroc et travaillent en partenariat avec la société civile marocaine ainsi qu'avec les institutions publiques nationales et locales en particulier dans les régions prioritaires de la coopération espagnole au Maroc, soit la région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, la région de l'Oriental, Casablanca et le Souss-Massa. Les domaines d'activité des associations locales soutenues par la Coopération Espagnole comprennent la promotion et la défense des Droits humains, la lutte contre la violence fondée sur le sexe, l'autonomisation sociale, politique et économique des femmes, la protection de l'enfance, la défense des droits du travail, le renforcement de la gouvernance démocratique au niveau local et la promotion de la participation citoyenne, la santé et l'éducation et le domaine de la migration.

L'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement lance des appels à projets tous les ans adressés aux ONGs espagnoles qui sont présentes au Maroc et soutient aussi directement des projets mis en œuvre par des associations marocaines. Il est important aussi de signaler le rôle de la coopération décentralisée espagnole, qui a travers de divers agences régionales et locales espagnoles de coopération au développement, soutiennent plusieurs OSC au niveau de plusieurs régions du Maroc.

L'**Allemagne** pour sa part gère plusieurs programmes via son agence de coopération qui contient des composantes société civile mais l'essentiel de l'appui aux ONG se fait via les 5 fondations politiques allemandes (4 présentes au Maroc et une opère à partir de Tunis).

Le cercle des fondations politiques allemandes présentes au Maroc compte quatre membres. Il s'agit de Fondations Friedrich Naumann et Konrad Adenauer, respectivement liées au Parti libéral-démocrate (FDP) et à l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU), la Fondation Hanns-Seidel (HSS) liée à l'Union chrétienne- sociale en Bavière (CSU), en plus de la Friedrich Ebert rattaché au parti Social-Démocrate (SPD) et de la Fondation

Heinrich Böll (FHB), liée au parti des Verts. La Fondation Rosa Luxembourg proche du parti communiste allemand (PDS) entretient des relations avec la société civile au Maroc à partir de son bureau régional basé à Tunis. Financées par le Bundestag, le Parlement fédéral allemand, les fondations politiques allemandes reçoivent une enveloppe annuelle en fonction du succès aux élections des partis politiques auxquelles elles sont rattachées.

Ces fondations travaillent d'une manière complémentaire avec les interventions de l'agence de coopération internationale (GIZ) et de la banque KfW ; leur appui vise des associations locales, des groupes de défense des droits de l'homme et des syndicats ; elles encouragent le renforcement des capacités des acteurs et surtout l'organisation des rencontres et des publications sur le développement de la société civile au Maroc sur des axes tels que l'Etat de droit et la démocratie, les droits de l'homme, l'écologie et le développement durable.

Jusqu'à présent les **Pays-Bas** ont appuyé, à travers des moyens de coopération propres à l'Ambassade, des projets de petite à moyenne taille mis en œuvre par les organisations de la société civile marocaine. Les sujets tels que les droits humains, le développement durable ou la migration figuraient parmi les projets soutenus.

Concernant l'**Italie**, on peut signaler l'action des ONG italiennes qui sont très actives sur tout le territoire marocain depuis presque 30 ans. Les ONG italiennes travaillent en partenariat avec les institutions publiques nationales, locales et, surtout, avec la société civile marocaine. Ces ONG agissent dans plusieurs domaines comme la migration, la promotion et la défense des droits de l'homme, de la femme et de l'enfant, dans des projets de coopération au développement en faveur de personnes en situation de difficultés sociales et d'handicap, dans le soutien et l'accompagnement de l'entrepreneuriat social et de la création de start up, dans la promotion du dialogue politique, des droits des travailleurs et de la participation des jeunes dans le monde de l'emploi. Le tout, en renforçant les acteurs de la société civile locale"

Projets financés par l'UE et mis en œuvre par les agences d'Etats membres

Il est à noter que l'UE a également appuyé plusieurs programmes qui sont mis en œuvre par les agences des états membres (AECID, ENABEL, Expertise France, GIZ) ou encore des organisations relevant du système des nations unies (OIM, OIT, UNICEF) dans le cadre d'une gestion déléguée. L'UE intervient aussi via des subventions à des associations européennes pour la mise en œuvre des projets au Maroc, en partenariat avec des ONG marocaines.

En plus des mécanismes de soutien habituel aux acteurs de la société civile, à savoir les AàP pour les OSC espagnoles avec des partenaires marocains, les subventions directes aux OSC et les conventions à long terme, l'Espagne participe via l'AECID à l'appui des associations dans le cadre du projet Kafaat Liljami mis en œuvre par le British Council et financé par l'UE. Il y a également, le projet « vive ensemble sans discrimination : une approche basée sur les droits de l'Homme et la dimension genre » financé par l'UE et mis en œuvre conjointement par l'AECID et la Fondation Internationale l'Ibéro-Amérique d'Administration et de Politiques Publiques (FIIAPP). Ce projet vise essentiellement la promotion des valeurs du « vivre ensemble », à travers le renforcement des capacités des acteurs de la société civile via l'organisation des sessions de formation et des rencontres d'échanges d'expériences adressées aux ONG ainsi que le lancement d'un appel à propositions pour le développement de projets associatifs. La GIZ met également en œuvre conjointement avec Expertise France, le projet « Coopération Sud – Sud » sur financement de l'UE.

Sur la base des consultations avec les OSC, les EM et les autres acteurs, il s'avère que le bilan de la mise en œuvre de la FdR (2015-2019) est plutôt mitigé, se concentrant surtout sur l'échange d'information. Toutefois, ces réunions ont permis d'établir un dialogue entre les EM et la DUE à la faveur de processus importants comme la réalisation de la cartographie fonctionnelle et dynamique de la société civile dans 4 régions du Maroc. Il reste à renforcer le mécanisme de coordination au niveau technique et dans les zones de mise en œuvre pour éviter une certaine confusion au sein des partenaires et quelquefois des duplications. Une meilleure articulation avec le travail du groupe des conseillers politiques des Etats membres pourrait être une piste pour dynamiser la mise en œuvre de la FdR.

3. Sources pertinentes pour approfondir la connaissance de la société civile marocaine

- Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile au Maroc (2014-2017).
- Étude sur les réseaux associatifs au niveau des régions du Grand Casablanca-Settat, Sous-Massa, l'Oriental & Tanger-Tétouan-Al Hoceima, Facilité société civile Maroc, Youssef Laaraj et Latifa Tayah (2016).
- Evaluation des initiatives de développement des capacités d'appui à la Société Civile dans le Voisinage du Sud (2012 – 2016), Z.Amar, J. Bossuyt et all, Particip GmbH, 2017.
- Rapport général de la mission et DTA du Programme Egalité/ Mousawat, P.Weiss, 2018
- Cartographie fonctionnelle et dynamique (Mapping) de la société civile dans quatre régions du Maroc,
- Z. Amar et all, Altair asesors, 2018.
- Capitalisation du Programme concerté Maroc 2002-2014, AFD, Solidarité Laïque, REMAJEC (2015).
- Programme Appui au processus participatif au Maroc, AECID, MPDL, Oxfam, Espace Associatif (2014- 2018).
- Mémoire La liberté associative au Maroc, CNDH, (2015).
- Statut et dynamisation de la vie associative au Maroc, CESE, auto-saisine 28/2016.
- Rapport annuel autour de la situation du partenariat entre l'Etat et les associations, MCRPSC (2016).
- Du mouvement associatif marocain : le récit et le sens, OCP Policy Center, Abdellah Saâf (2016).
- Ministère de l'Intérieur, décembre 2014. Etude sur le tissu associatif au Maroc.
- Dynamique de l'Appel de Rabat, Principales conclusions des délibérations du dialogue civil de la Dynamique des associations démocratiques non gouvernementales, 2013

PART II – Stratégie de l’UE et plan d’action pour l’engagement avec les OSC

La société civile marocaine en dépit des défis et contraintes auxquelles elle fait face (voir Partie I), a démontré sa valeur ajoutée et son utilité par le passé⁶ d’une part en matière de plaidoyer dans la défense des droits humains, la lutte pour l’égalité des genres⁷, la sensibilisation pour la préservation de l’environnement, la mise en place de la démocratie participative et d’autre part en tant que prestataire de services dans de nombreux secteurs comme l’alphabétisation, la protection sociale, la santé, etc.

La cartographie fonctionnelle et dynamique de la société civile de 2018⁸ a également permis de mettre l’accent sur la valeur ajoutée et l’impact des actions actuelles des OSC marocaines aux niveaux régional et local dans de nombreux secteurs comme le développement local, la jeunesse, l’environnement, etc. En particulier, l’étude a permis d’identifier des points d’entrée intéressants pour la promotion de la citoyenneté active notamment l’art, la culture, les médias alternatifs, l’économie sociale et solidaire, la préservation du cadre de vie, etc.

Le but d’un appui à la société civile, en ligne avec la politique de voisinage et la constitution du Maroc serait **d’appuyer et promouvoir une masse de la société civile suffisamment critique pour améliorer l’orientation de services publics vers les besoins, rehausser la participation démocratique et renforcer l’imputabilité dans la gouvernance**. Ceci incite à explorer davantage les pistes d’engagement novatrices pour une plus grande participation des acteurs dans la gestion des affaires publiques aux niveaux national mais aussi régional et local. Pour y aboutir il s’agirait en particulier de :

1. Contribuer à l’établissement de passerelles Gouvernement-OSC (y compris au niveau local) pour promouvoir l’amélioration de l’environnement de travail et la participation de la société civile sur base concertée.

A travers une coordination des bailleurs, une concertation avec la société civile, un dialogue politique renforcé, les dispositions légales se trouvent améliorées. L’appui au niveau local/régional/national de mécanismes de dialogue existants et nouveaux renforce les espaces de concertation.

2. Contribuer à améliorer la qualité des services publics, de la qualité de la vie et la création des opportunités économiques à travers une implication effective de la société civile

Dans des secteurs pilotes et prioritaires pour le Maroc, l’UE et la société civile, renforcer le réseautage des acteurs, l’échange du savoir avec des partenaires universitaires et autres, appuyer des partenariats entre les OSC et les institutions publiques et améliorer la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques en particulier celles impactant le développement économique local.

3. Contribuer à l’amélioration effective des capacités des OSC du Maroc pour agir comme acteurs de changement et promouvoir des approches novatrices du développement

Renforcer la durabilité et l’impact de l’action de la société civile au Maroc à travers une approche alternative de renforcement des capacités en prenant comme point d’entrée le renforcement par les pairs pour accroître les relations entre les acteurs émergents et les OSC confirmées et l’identification d’un mécanisme pérenne alternatif de financement de la société civile (y compris la restructuration des financements publics, les conditions du financement privé, l’entrepreneuriat social, etc). Dans le même registre, la FdR devrait aider à clarifier le rapport avec les OSC de plaidoyer et celles de prestation services devra

6 Comme par exemple : la dynamique de l’appel de Rabat comme processus alternatif au dialogue national, la contribution de l’AMCDD et de la Coalition pour la justice climatique lors du processus de la COP 22 et le plaidoyer du Collectif marocain du volontariat pour l’élaboration et l’adoption d’un cadre juridique pour le volontariat au sein de la société civile ;

7 Rapport du séminaire de capitalisation des appuis de l’UE en matière d’égalité des genres, DUE, Mars 2020 ;

8 Cartographie fonctionnelle et dynamique (Mapping) de la société civile dans quatre régions du Maroc, Z. Amar et all, Altair asesors, 2018.

A cette fin il s'agirait d'explorer une manière plus efficace d'utiliser les outils existants et construire sur l'acquis des interventions passées :

- La perspective d'un mainstreaming de la dimension « société civile » dans les secteurs prioritaires de la coopération, tel que la promotion de la démocratie, de l'état de droit et des droits humains, égalité des genres, le développement durable, la jeunesse, la protection sociale et la migration. Cela nécessiterait le dialogue et l'élargissement des appuis de l'Union Européenne et ses Etats membres à d'autres types d'acteurs de la société civile comme les médias, les Think Thanks, les autorités locales, le secteur privé et les associations professionnelles couplé avec un focus thématique sur la liberté de la presse, la protection des consommateurs, dans le cadre de l'ALECA, l'employabilité et l'autonomisation économique, la digitalisation, l'économie verte, l'accès à l'information...etc ; Par ailleurs, le partenariat dans la durée des OSC avec les fondations d'entreprises issues des EM en soutien à des actions de développement local devrait être mieux exploité.
- L'utilisation d'autres formes de financement alternatives comme l'appui institutionnel ou l'appui au fonctionnement dans une perspective de construction institutionnelle des OSC au Maroc permettra de pallier aux insuffisances de la limite des financements ad hoc à travers les appels à propositions et renforcer leurs capacités de s'engager dans le dialogue politique ;
- Une approche alternative de renforcement des capacités en prenant comme point d'entrée le renforcement par les pairs pour accroître les relations entre les acteurs émergents et les OSC confirmées d'une part et promouvoir l'échange entre les régions. D'autre part pour pousser des chantiers potentiellement pertinents déjà ouvert depuis longtemps comme l'institution d'un mécanisme de volontariat ou la législation de l'entrepreneuriat social. Il s'agit aussi de combler l'ineffectivité des approches classiques du renforcement des capacités marquées par le turnover des agents associatifs, des coûts élevés et des répétitions du contenu ;
- Un appui aux réseaux construits « par le bas »⁹ à l'initiative des acteurs associatifs qui souhaitaient de bénéficier de l'échange du savoir-faire, d'avoir un plus grand pouvoir décisionnel auprès des pouvoirs publics et de devenir ainsi une force de proposition ; l'appui de ces acteurs dans la durée sur base de leurs plans stratégiques permettra une construction graduelle de réseaux thématiques crédibles et durables.

9 Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD), le Collectif Marocain pour la promotion des personnes en situation d'handicap, etc

Principaux défis et opportunités	Priorités pour l'engagement de l'UE avec la société civile	Cibles pour l'engagement de l'UE avec la société civile	ACTIONS/ACTIVITÉS (analyses, dialogue sur les politiques, appui financier et non financier)	MOYENS INDICATIFS (programmes/instruments, etc.)
<p>Bien que l'espace pour les OSC est en principe ouvert, l'environnement de travail est considéré comme « fragile et contraignant » et des textes juridiques réglementant plusieurs aspects fondamentaux de la vie des OSC doivent encore être conçus et adoptés</p> <p>L'appui décentralisé de l'UE avec des secteurs précis est une opportunité pour engager un dialogue avec le gouvernement pour un partenariat avec la société civile plus efficient</p>	<p>Contribuer à l'établissement de passerelles Gouvernement-OSC (y compris au niveau local) pour promouvoir l'amélioration de l'environnement de travail et la participation de la société civile sur base concertée.</p>	<p>Des dispositions légales concertées relatives à la fiscalité associative, au travail social et au volontariat sont adoptées et mises en œuvre ;</p> <p>Des mécanismes de concertation et d'échanges au niveau sectoriel (local/régional/national) sont effectifs et contribuent à améliorer la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques</p>	<p>1.1 Dialogue politique de haut niveau avec le gouvernement sur les questions relatives à l'amélioration de l'environnement de travail des OSC au Maroc y compris le droit à l'accès à l'information. Le point d'entrée fiscalité, emploi associatifs et volontariat dans le cadre du dialogue politique pour pousser l'amélioration de l'environnement du travail associatif semble être une piste réaliste.</p> <p>1.2 Échanges et concertations régulières sur la FdR pour analyser, suivre et prendre des actions contribuant à la promotion de l'environnement de travail et à la participation des OSC dans le cadre des réunions de coordination des conseillers politiques associant les responsables opérationnels</p> <p>1.3 Appui aux initiatives des OSC de plaidoyer, des centres de recherches/think-tanks et des Instituts de connaissance pour la sensibilisation et l'élaboration de positionnement concerté sur l'amélioration de leur environnement de travail Identification d'un mécanisme pour financer et renforcer les centres de recherche, les think-tanks, les associations de plaidoyer</p> <p>1.4 Des cartographies des acteurs de la société civile dans les secteurs prioritaires et les zones d'intervention de l'UE sont réalisées</p> <p>1.5 Des mécanismes d'échange Etat- Société civile au niveau local/régional/national sont expérimentés et appuyés dans les secteurs d'intervention</p>	<p>Dialogue politique DUE/EM/ Gouvernement dans le cadre des instances de l'Accord d'Association, en particulier le sous-comité « Droits de l'Homme, démocratisation et gouvernance » et, en fonction de l'agenda, d'autres sous-comités (SC « Justice et Sécurité », groupe de travail « Migration et Affaires Sociales », Dialogue Politique Renforcé, Comité d'Association, Conseil d'Association).</p> <p>Consultations avec les OSC en marge des instances susmentionnées (principalement le sous-comité « Droits de l'Homme, démocratisation et gouvernance ») ou de visites de responsables de l'UE ;</p> <p>Réunions ad-hoc ou thématiques entre la DUE/EM et les OSC ou entre la DUE/EM et le gouvernement.</p> <p>DUE : Projet « mise en place d'un dialogue tripartite UE-SC – Gouvernement » dans le cadre du programme d'Appui aux Droits de l'Homme »</p> <p>Etats Membres</p> <p>Comité de suivi de la FDR (DUE-Etats Membres)</p> <p>Conseillers politiques et chargés de programmes opérationnels de la DUE et des EM</p> <p>Groupe Thématique Gouvernance DUE-Etats Membres</p> <p>DUE : Programmes d'appui à la société civile, IEDDH, OSC/AL</p> <p>États Membres</p> <p>DUE : Programmes sectoriels(AB)</p> <p>(Exemple : environnement, jeunesse, éducation, protection sociale, protection de l'Enfance, gouvernance, Droits de l'Homme...)</p> <p>DUE : Programme d'appui à la société civile</p>

Principaux défis et opportunités	Priorités pour l'engagement de l'UE avec la société civile	Cibles pour l'engagement de l'UE avec la société civile	ACTIONS/ACTIVITÉS (analyses, dialogue sur les politiques, appui financier et non financier)	MOYENS INDICATIFS (programmes/instruments, etc.)
<p>Les OSC justifient d'une bonne connaissance de la réalité locale, en particulier de bonnes pratiques et des leçons apprises du développement humain notamment au niveau local. Dans le même temps, les OSC font face à nombreux défis et ont besoin de progrès substantiel sur le plan technique et managérial.</p>	<p>Contribuer à améliorer la qualité des services publics, de la qualité de la vie et la création des opportunités économiques à travers une implication effective de la société civile</p>	<p>Des partenariats entre les OSC et les institutions publiques (en particulier au niveau local) sont effectifs</p> <p>Amélioration de la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre du développement économique local</p>	<p>2.1 Appui dans la durée aux initiatives des réseaux construits « par le bas » à l'initiative des acteurs associatifs qui souhaitent de bénéficier de l'échange du savoir-faire, d'avoir un plus grand pouvoir décisionnel auprès des pouvoirs publics et de devenir ainsi une force de proposition ;</p> <p>2.2 Appui et interaction avec les acteurs pertinents sur le thématique (Universités/centres de recherches-appui /conseils, Think tanks – études/notes de positionnement, syndicats – plaidoyer, médias pour diffusion et capitalisation bonnes pratiques ;</p> <p>2.3 Appui aux initiatives novatrices des acteurs de la société civile sur les priorités communes comme la digitalisation et l'économie verte</p> <p>2.4 Appui à travers des financements à des tiers des associations locales émergentes pour des actions visant l'amélioration de la gouvernance locale avec comme d'entrée des actions de développement économique local</p> <p>2.5 Appui d'actions d'OSC autour des appuis budgétaires pour favoriser leurs rôles de surveillance / watchdog</p> <p>Secteurs prioritaires : promotion de la démocratie et des droits humains, égalité des genres, économie verte, digitalisation, jeunesse, justice, protection sociale, migration</p>	<p>DUE : Programmes sectoriels (AB)</p> <p>DUE : Programmes d'appui à la société civile</p> <p>Programmes EM dans les secteurs prioritaires :</p> <p>DUE : Programmes sectoriels (AB)</p> <p>DUE : Programmes d'appui à la société civile Instruments thématiques d'appui à la société civile : IEDDH, OSC/AL</p> <p>Programmes EM dans les secteurs :</p> <p>DUE : Programmes d'appui à la société civile DUE : Programmes sectoriels (AB)</p> <p>Etats Membres</p> <p>DUE : Programmes d'appui à la société civile</p> <p>DUE : Programme d'appui à la décentralisation et développement local</p> <p>DUE : Mesures d'accompagnement des appuis budgétaires</p> <p>DUE : Programmes sectoriels (AB) Programmes EM d'appui à la société civile</p>

Principaux défis et opportunités	Priorités pour l'engagement de l'UE avec la société civile	Cibles pour l'engagement de l'UE avec la société civile	ACTIONS/ACTIVITIES (analyses, dialogue sur les politiques, appui financier et non financier)	MOYENS INDICATIFS (programmes/instruments, etc.)
<p>Opportunités limitées en termes de Renforcement effectif de capacités et difficultés d'accès aux ressources en particulier l'inadéquation du système public de financement qui empêchent les OSC d'avoir une contribution significative et durable aux objectifs du développement</p>	<p>Contribuer à l'amélioration effective des capacités des OSC du Maroc pour agir comme acteurs de changement et promouvoir des approches novatrices du développement</p>	<p>Promotion d'approches alternatives de renforcement de capacités et de financement des OSC au Maroc</p>	<p>3.1 Promouvoir une approche alternative de renforcement des capacités en prenant comme point d'entrée le renforcement par les pairs pour accroître les relations entre les acteurs émergents et les OSC confirmées</p> <p>3.2 Appui à la réalisation et mise en œuvre d'une étude sur les financements alternatifs de la société civile (y compris la restructuration des financements publics, les conditions du financement privé, l'entreprenariat social, etc)</p>	<p>DUE : Programme d'appui à la société civile Etats Membres</p> <p>DUE : Programme d'appui à la société civile Etats Membres</p>

PART III– SUIVI DU PROCESSUS ET DE LA STRATÉGIE

Indicateurs de processus

INDICATEUR	CIBLE	INFORMATIONS SUR LA LIGNE DE BASE ET AUTRES COMMENTAIRES
Participation des Etats membres de l'UE dans la feuille de route	Les Etats membres présents au Maroc participent activement à l'élaboration de la feuille de route	<p>42% des Etats membres (correspondant à près de 90% des EM ayant des activités d'appui à la société civile) ont participé activement à l'élaboration de la feuille de route précédente</p> <p>Pour la présente mise à jour les EM actifs dans l'appui de la société civile ont été consultés et des restitutions ont été régulièrement tenues.</p> <p>Les questions relatives à la FdR figurent sur l'ordre du jour des réunions des conseillers politiques et des chefs de coopération des Etats membres de l'UE.</p>
Nombre et qualité des consultations effectuées auprès de la société civile	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'OSC locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour d'information et le suivi	<p>14 ateliers de consultation ont été réalisés dans 4 régions et à Rabat</p> <p>Les conclusions de ces consultations sont remontées au niveau des conseillers politiques et des chefs de coopération des Etats membres de l'UE.</p>
Complémentarités de la feuille de route avec les autres processus de l'UE, des EM et des autres donateurs	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route	

Indicateurs de résultats

PRIORITIES	CIBLE	INDICATEURS	INFORMATIONS DE BASE	SOURCES D'INFORMATIONS & MOYENS DE VÉRIFICATION
<p>Contribuer à l'établissement de passerelles Gouvernement-OSC (y compris au niveau local) pour promouvoir l'amélioration de l'environnement de travail et la participation de la société civile sur base concertée.</p>	<p>Des dispositions légales concertées relatives à la fiscalité associative, au travail social et au volontariat sont adoptées et mises en œuvre ;</p> <p>Des mécanismes de concertation et d'échanges au niveau sectoriel (local/régional) sont effectifs et contribuent à améliorer la participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques</p>	<p>Nombre d'initiatives de plaidoyer appuyées par l'UE (DUE et EM) pour la promotion d'un meilleur environnement de travail des OSC</p>	<p>Dispositions fiscales et du Travail social inadaptées</p>	<p>Publications au Journal officiel</p>
		<p>Nombre de cas de difficultés administratives artificielles perçues ou rapportées par les OSC marocaines</p>	<p>Absence d'un cadre légal pour le volontariat</p>	<p>Rapport Annuel du Partenariat Etat – Société Civile</p>
		<p>Une cartographie a été réalisée pour avoir une connaissance fine et une meilleure compréhension des acteurs de la société civile dans les secteurs prioritaires et leurs interactions avec les autorités et les niches potentielles pour l'appui</p>	<p>Faible connaissance des acteurs de la société civile dans les secteurs d'intervention</p>	<p>Compte rendus et publications des OSC</p> <p>Rapports annuels de mise en œuvre des programmes</p> <p>Rapports du mécanisme de suivi de la FdR Rapports de la cartographie</p>
		<p>La cartographie est utilisée par les différentes sections de la DUE et des agences de mise en œuvre des Etats membres</p>		
		<p>Nombre de doléances /recommandations issues des réunions des mécanismes d'échange Etat/société civile fonctionnels au niveau sectoriel (local/régional)</p>	<p>Absence de mécanismes effectifs d'échanges Etat/société civile au niveau sectoriel</p>	<p>Rapports des réunions des mécanismes d'échange État / société civile</p>

Indicateurs de résultats

PRIORITIES	CIBLE	INDICATEURS	INFORMATIONS DE BASE	SOURCES D'INFORMATIONS & MOYENS DE VÉRIFICATION
<p>Contribuer à améliorer la qualité des services publics, de la qualité de la vie et la création des opportunités économiques à travers une implication effective de la société civile</p>	<p>Des partenariats entre les OSC et les institutions publiques dans les secteurs prioritaires sont effectifs</p>	<p>Nombre d'initiatives appuyées pour les acteurs non suffisamment pris en compte</p> <p>Nombre d'actions appuyées de plaidoyer, de dialogue ou de représentation de réseaux d'OSC dans les secteurs prioritaires</p> <p>Nombre de pétitions, avis consultatifs présentés par les OSC</p>	<p>Faible interaction avec les acteurs pertinents sur la thématique (Universités/ centres de recherches-, Think tanks -, médias</p> <p>Faible contribution des réseaux d'OSC</p> <p>Faible bilan de la mise en œuvre des mécanismes de démocratie participative</p>	<p>Rapports annuels de mise en œuvre des programmes sectoriels</p> <p>Rapports du Mécanisme de suivi de la FdR</p> <p>Rapports narratifs des OSC</p> <p>Rapport des consultations des OSC au niveau sectoriel</p> <p>Rapport annuel de la mise en œuvre de la Démocratie participative (Rapports Direction Générale des Collectivités Territoriales, Chambre des Représentants, Conseil Economique Social et Environnemental, etc)</p>
	<p>Amélioration de la participation de la société civile à la conception et à la mise en œuvre du développement économique local</p>	<p>Nombre d'initiatives de plaidoyer des OSC sont appuyées sur les priorités communes (environnement, digitalisation, etc)</p> <p>Nombres d'actions soutenues de watchdog d'OSC dans les programmes sectoriels appuyés par l'UE et les états membres</p> <p>Nombre d'actions de développement économique local d'OSC émergentes soutenues à travers des financements à des tiers</p>	<p>Existence d'initiatives prometteuses dans l'environnement</p> <p>Les actions des OSC dans le domaine de la digitalisation peu connues</p>	<p>Rapports annuels de mise en œuvre des programmes sectoriels (AB)</p> <p>Rapports annuels des partenaires de mise en œuvre attributaires des contrats pour le financement en cascade</p>

Indicateurs de résultats

PRIORITIES	CIBLE	INDICATEURS	INFORMATIONS DE BASE	SOURCES D'INFORMATIONS & MOYENS DE VÉRIFICATION
<p>Contribuer à l'amélioration effective des capacités des OSC du Maroc pour agir comme acteurs de changement et promouvoir des approches novatrices du développement</p>	<p>Promotion d'approches alternatives de renforcement de capacités et de financement des OSC au Maroc</p> <p>Promotion de formes alternatives de réseautage, coordination et montée en puissance des OSC (réseaux informels, coordination avec les universités)</p> <p>Développement des capacités d'OSC pour la diversification de sources de financement</p>	<p>Existence d'un diagnostic sur l'offre novatrice existante de renforcement de capacités au niveau régional et local y compris l'indentification des opérateurs potentiels</p> <p>Nombre de documents d'analyse/suivi/contribution concernant les politiques publiques produits par la société civile et issus d'actions financées par l'UE de renforcement des capacités prenant comme point d'entrée le renforcement par les pairs</p> <p>Nombre d'OSC appuyées par l'UE qui mettent en place des mécanismes de gouvernance interne leur permettant d'être davantage crédibles, représentatives et légitimes dans leurs actions et leur interaction avec les autorités</p> <p>Nombre de coalitions OSC/ Université-centres de recherche émergents sur des enjeux concrets (suivi des processus budgétaires dans les secteurs prioritaires) et issus d'actions financées par l'UE</p> <p>Existence d'une étude sur le système alternatif de financement réalisée et mise en œuvre</p> <p>Nombre d'OSC accompagnées par des actions financées par l'UE pour la diversification de leur financement</p>	<p>Opportunités limitées en termes de Renforcement effectif de capacités</p> <p>Problèmes de gouvernance interne de la plupart des OSC</p> <p>Faible travail en coalition des OSC avec les universités / centres de recherche</p> <p>Difficultés d'accès aux ressources en particulier l'inadéquation du système public de financement</p>	<p>Rapports annuels de mise en œuvre des programmes sectoriels</p> <p>Rapports du mécanisme de suivi de la FdR</p> <p>Rapports validés des études, guides, supports élaborés dans le cadre des projets appuyés</p> <p>Rapports d'évaluation de l'impact des actions de renforcement de capacités</p>

